



**délibération n° C2025-030**  
**du comité syndical**  
**Séance du 04 avril 2025**  
 Protocole d'accord pour Tréméoc

Nombre de délégués en exercice : 71  
 Nombre de délégués présents : 37  
 Nombre de pouvoirs : 10  
 Nombre de votants : 47

Le quatre avril deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Étaient présents** : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) a reçu pouvoir de Hervé HERRY, Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin) a reçu pouvoir de François HAMON, Alexandre TREGUER (Landéda) – **Secteur du CAP-SIZUN** : René SOUBEN (Mahalon), Rémy LE COZ (Plouhinec), - **Secteur du CENTRE** : Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (LE FAOU) a reçu pouvoir de Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC, Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun)- Francis MOINE (Lanhouarneau), - **Secteur de MORLAIX** : Nathalie BERNARD (Plougasnou) a reçu pouvoir de Alban LE ROUX, Gilles CREACH (Taulé), Yvon POULIQUEN a reçu pouvoir de François GIROTTO (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) **Secteur de QUIMPER** : Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) a reçu pouvoir de Thomas FEREC, Bernard JASSERAND (Quimper), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen), - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Marie-José TOULLEC (Bannalec) a reçu pouvoir de Michel TANGUY - **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud) a reçu pouvoir de Jean-Yves ROZEN, Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération) a reçu pouvoir de Jacques RANNOU, Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Jean-Noël EDERN (Haut-Léon communauté) et Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay)

**Excusés** : Christophe BELE (Kernouës), Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Jean-Louis BLOT (Névez), Philippe BRUN (Crozon), Michel BUREL (Plovan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Gildas FOREST (Brélès), Thomas FEREC (Briec), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Gérard LE MEUR (Pencran), Alban LE ROUX (Carantec), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Gilbert MIOSSEC (CC Pays de Landivisiau), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc).

**Assistaient en outre** :

**Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL

Est élu secrétaire de séance : Xavier BOREL

## Protocole d'accord pour Tréméoc

### Délibération N° C2025-030

Le Président rappelle que le SDEF, en tant que maître d'ouvrage, a confié à INEO dans le cadre d'une procédure adaptée prévue aux articles L2123-1 1° et R2123-1 1° du Code de la commande publique un marché public relatif à l'installation au sol d'une centrale de production d'électricité à partir de l'énergie solaire sur le site de DINEOU sur la commune de TREMEOC. Le marché a été notifié par le SDEF à INEO le 26 novembre 2021.

Le site sur lequel la centrale devait être réalisée est un centre d'enfouissement technique, site classé exploité par la société VALCOR.

Lors de l'exécution des travaux, ceux-ci ont dû s'arrêter brusquement en raison d'une fermeture administrative décidée par arrêté n°2023-009 du 26/06/2023 du VALCOR dont la réouverture du site dépend d'un arrêté de la DREAL pour autoriser la poursuite des travaux sur l'installation classée.

Au vu du caractère imprévisible de l'arrêt du chantier et de l'absence de date de reprise, il n'a pas été possible de poursuivre l'exécution des travaux avant le mois de janvier 2025.

INEO a présenté au SDEF une réclamation portant sur les conséquences de l'arrêt des travaux et une réclamation complémentaire pour les prestations liées à la reprise du chantier.

Le Président du SDEF et INEO conviennent d'un protocole d'accord transactionnel. Le protocole a pour objet de mettre un terme définitif au différend.

Les montants pris en charge par les deux parties sont :

1 - Le coût des travaux pour l'arrêt du chantier est évalué par INEO à 166 056.88€HT comprenant un montant de :

- 67 215.42€HT d'indemnisation (non soumis à TVA)
- 98 841.46€HT de prestations (soumis à TVA)

Le SDEF accepte de prendre en charge les travaux pour un montant de 166 056.88€HT.

2 - Le coût des travaux pour la reprise du chantier est évalué par INEO à 214 848,61€HT comprenant un montant de :

- 64 576,64€HT d'indemnisation (non soumis à TVA)
- 150 271,97€HT de prestations (soumis à TVA)

Le SDEF accepte de prendre en charge les travaux pour un montant de 160 000€HT. La société INEO accepte de prendre en charge :

- les travaux pour un montant de 54 848.61€HT,
- le remblaiement de la fosse présente sur le site,
- la fourniture et la pose d'une caméra de surveillance du site.

Le comité, après en avoir délibéré,

- approuve les concessions réciproques du protocole d'accord,
- autorise le Président à signer le protocole d'accord ainsi que d'éventuels avenants.

Le 04 avril 2025

**Antoine COROLLEUR,**  
Président du SDEF



**Xavier BOREL**  
Secrétaire de séance

